

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Pièces obligatoires

Documents	Commentaires
<u>Copie pièce d’identité :</u> - Carte nationale d’identité recto/verso ou Passeport <u>Nationalité étrangère :</u> - Titre de séjour à jour ou Récépissé + titre de séjour	
Extrait d’acte de naissance ou copie intégrale	
Copie de la carte vitale	
<u>Copie Justificatif de domicile :</u> - EDF/SGDE/FACTURE TELEPHONE FIXE - Quittance de loyer / Dernier avis d’imposition <u>Hébergés :</u> attestation d’hébergement + pièce d’identité de l’hébergeur	
<u>Copie du Titre foncier :</u> Bail emphytéotique/concession agricole/titre de propriété/attestation d’une collectivité ou de la mairie + Bail à ferme si en location.	
Copie Plan cadastral	
Avis d’imposition	
Document SEPA + RIB	
Avis de situation SIREN	

Pièces complémentaires selon les situations

<i>Conjoint collaborateurs :</i>	
Acte de mariage/ Certificat de concubinage/ Livret de famille	
Pacte civil de solidarité	
<i>Aides familiaux</i>	
Extrait d’acte de naissance ou copie intégrale	
Livret de famille	
<i>Pluriactivité du chef d’exploitation, du conjoint collaborateur, de l’aide familial</i>	
Contrat de travail / Bulletin de salaire	
Attestation d’inscription du centre de formalité de son activité	
Certificat de fin d’activité salarial ou de Non Salariné Non Agricole	
<i>En société (SARL, EARL, GAEC, SA, ...)</i>	
KBIS	
Statuts	
<i>Autres situations</i>	
Notification indemnités pôle emploi	
Notifications RSA	
Justificatifs sur la qualité de parlementaire ou d’ancien parlementaire	

NOTICE

CADRE 1 – AFFILIATION ENTREPRISE

Tous les champs sont à renseigner, vous retrouverez les informations nécessaires sur votre doc INSEE Situation au répertoire SIREN (doc à joindre au dossier ou « liasse CFE »).

- ❖ Adresse CFE : celle de la chambre d’agriculture de Guyane.
- ❖ Date début d’activité : cf. doc INSEE « Entreprise active depuis le.. »
- ❖ Date d’affiliation : cf. doc INSEE « Situation au répertoire SIREN à la date ... »

CADRE 2 – CONTACTS

A renseigner obligatoirement pour faciliter les échanges.

✉ L’adresse mail peut ne pas être celle de la personne. En nous la communiquant, l’exploitant accepte que la MSA transmette des informations le concernant sur cette adresse.

NB : N’oubliez pas de dater et signer le document.

CADRE 3 – AFFILIATION du CHEF D’EXPLOITATION

- ❖ Numéro INSEE : Renseigner votre N° de sécurité sociale
- ❖ Statut du CE : - Pour être Co-exploitant chacun des époux doit posséder 2ha pondéré soit 4ha pondéré minimum, joindre l’acte de mariage.
- Membre société, indiquer votre part détenu et joindre statuts +KBIS société
- ❖ Activité A. exclusif ou Pluriactivité : - Est en Activité A. exclusif, le demandeur n’exerçant aucune autre activité A ou hors A en dehors de sa propre AA.
- Est Pluriactive un agriculteur exerçant une ou plusieurs activités A et Hors agricole

CADRES 4 et 5 – AFFILIATION du CONJOINT ou AIDE FAMILIAL

Un artisan, commerçant, libéral ne peut pas être conjoint collaborateur ni aidant familial sauf s’il est auto-entrepreneur. La participation à l’activité agricole doit être effective et habituelle sans être rémunérée.

- ❖ **Affiliation du conjoint**, Accessible aux époux, concubin, pacs et ce pour 5 ans (non renouvelable). Préciser le statut du conjoint, s’il exerce une autre activité joindre justificatif
- ❖ **Affiliation de plusieurs aidants familiaux possible**, Accessible à partir de 16 ans et ce pour 5 ans (non renouvelable). Préciser le statut de l’aidant, s’il exerce une autre activité joindre justificatif



La page 9,10 et 11 : VOS COTISATIONS

A compléter en choisissant votre mode de règlement de vos cotisations, dater et signer.

Si vous avez fait le choix du prélèvement compléter la page 10 MANDAT DE PRELEVEMENT et joindre votre RIB sur la page 11.

CADRES 6 – DECLARATION D'ACTIVITES

A compléter en précisant uniquement la valeur des surfaces mise en valeur (se référer aux conditions d'assujettissement) Mesuré vos surfaces à l'aide d'un calculateur en ligne.

CGSS GUYANE

CADRE 6 DECLARATION D'ACTIVITES

Numéro de SIRET de l'entreprise: _____

PRODUCTIONS VEGETALES	Code production	Coeff. applicables	Superficie exploitée		
			Hu	A	Ca
Canne à sucre	1	1			
Bananes	2	2			
Ananas	3	6			
Cultures vivrières	4	1,5			
Céréales (riz, maïs...)	5	0,25			
Cultures maraîchères plein champ	6	3			
Cultures maraîchères sous abris	9	6			
Café, cacao	11	1			
Arboriculture fruitière	14	2			
Cultures florales et ornementales	15	6			
Fraises cultivées	20	0,8			
Fraises naturelles	21	0,5			
Cultures hydroponiques	23	12			
Vanille	24	3			
Copraes, palmiers	33	2			
Plantes médicinales ou à parfum	34	2			
Diaégnoux		0,25			

PRODUCTIONS ANIMALES	Code production	Coeff. Applicables	Chaptal présent	Superficie en m²
Bovins naisseurs	E22	0,2		
Bovins engraissement	E23	0,2		
Porcs à l'engraissement	E24	0,02		
Troies (passeur - engraisseur)	E25	0,24		
Poules pondeuses	E31	0,01		
Poulets de chair	E32	0,006		
Autres volailles (oies, canards...)	E33	0,01		
Lapins	E35	0,02		
Aquaculture en eau douce	E36	4		
Apiculture (nombre de ruches)	E19	0,05		

AUTRE ACTIVITE AGRICOLE (non listée ci-dessus)

Libellé autre activité	Temps de travail consacré aux travaux par l'ensemble des participants
Chèvres mères	
Brebis mères, ovins engraisseurs	
Gros gibier (cerfs...)	
Chevrons	
Petits gibiers (caillies, pigeons...)	
Pépinières	
Ostréicultures	

DATE: _____ SIGNATURE DU DECLARANT: _____



CGSS GUYANE

DOSSIER D'AFFILIATION des NON SALARIES AGRICOLES

CADRE 7 - DECLARATION EN VUE DU RATTACHEMENT DES MEMBRES DE LA FAMILLE DES ASSURES POUR LE BENEFICE DE L'ASSURANCE MALADIE ET MATERNITE

Renseignement concernant le père		Renseignement concernant la mère	
Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Numéro d'immatriculation		Numéro d'immatriculation	
Adresse	Rue	Adresse	Rue
	Commune		Commune
Régime d'affiliation		Régime d'affiliation	

Nom	Prénoms	Date et lieu de naissance

Pièces à joindre

- Pièce d'identité de l'adhérent
- Pour les enfants de moins de 20 ans : Copie du livret de famille
- Pour les enfants de plus de 16 ans :
 - o Copie d'une pièce d'identité (format A4) sur laquelle apparaît le visage
- Pour les personnes, autres que les enfants :
 - o Attestation sur l'honneur précisant le lien de parenté
 - o Copie du livret de famille

Si les parents relèvent de 2 régimes différents → opter pour le régime de rattachement des enfants: MSA Autres Faire apparaître les enfants sur la carte du Chef d'exploitation

Virement des prestations sur le compte du chef d'exploitation Sur un compte différent



CADRE 7 – DECLARATION RATTACHEMENT POUR L'ASSURANCE MALADIE

1 – Ce document permet d'inscrire les personnes à la charge du Non salarié agricole, qui vont bénéficier de droits à l'assurance maladie, maternité de la MSA. Compléter une fiche par couple en indiquant l'identité des enfants rattachés à ce couple :

- ❖ Les parents relèvent tous les 2 de la MSA : les enfants de moins de 16 ans seront présents sur les 2 cartes vitales, les enfants de + de 16 auront leur propre carte avec photo.
- ❖ Les parents relèvent de 2 régimes différents : MSA – Autres (CSS, MGEN, ...), il faut choisir le régime de rattachement des enfants.

2 – Versement des prestations :

Coller une copie du RIB du CE ou d'un compte différent au dos de cette feuille pour le paiement de vos prestations.

CONDITION D’ASSUJETTISSEMENT A LA MSA

2022



Après avoir :



Obtenu l'autorisation d'exploiter



Elaboré et déposé les dossiers de demande d'aides



Effectué les démarches juridiques et sociales auprès du Centre de Formalité des Entreprises (CFE). Pour une création individuelle s'adresser à la chambre d'agriculture.

Si vous réunissez une des 2 conditions ci-dessous (non cumulatives)

1- La surface minimale de 2 hectares pondérés.

Pour obtenir le nombre d'hectares pondérés, il faut multiplier le nombre d'hectares réel mis en valeur pour chaque type de production, par le coefficient de pondération de ce type de production (se rapporter au tableau des équivalences).

2- Le temps nécessaire à la conduite de l'activité agricole

Ce temps de travail doit être au minimum de 1200 h par an (affiliation sur temps de travail plafonné à 2 ha pondérés).

Vous pourrez prétendre à l'affiliation en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole (MSA)

Productions végétales, aquaculture d'eau douce

Production	coefficient de pondération	Surface nécessaire pour pouvoir être affilié		densité conseillée (référentiel Chambre Agriculture)
		ha	m2	
Canne à sucre	1	2	20000	
Banane	2	1	10000	
Ananas	6	0,33	3300	
Cultures vivrières	1,5	1,33	13300	
Cultures céréalières	0,25	8	80000	
Cultures maraîchères :				
Plein champ	3	0,67	6700	
Sous abri	8	0,25	2500	
Café, cacao	1	2	20000	
Oléagineux	0,25	8	80000	
Arboriculture fruitière	2	1	10000	
Cocotiers, palmiers	2	1	10000	
Vanille, grenadilles	3	0,67	6700	
Plantes à parfum et plantes médicinales	2	1	10000	
Cultures florales et ornementales	6	0,33	3300	
Cultures hydroponiques	12	0,17	1700	
Prairies cultivées	0,8	2,5	25000	
Prairies naturelles	0,1	20	200000	
Aquaculture d'eau douce	4	0,5	5000	

Le Cumul des productions est possible



CONDITION D’ASSUJETTISSEMENT A LA MSA

2022

Productions animales

<i>par cheptel</i>	<i>Coefficien de pondération</i>	<i>Nombre de têtes minimum</i>	<i>Correspondance hectare pondéré</i>
Bovins laitiers (1)	0,2	10	2
Bovins (naisseurs) (1)	0,2	10	2
Bovins (engraisseurs) (1)	0,2	10	2
Porcs à l'engrais	0,02	100	2
Truies (naisseurs engraisseurs)	0,34	6	2

(1) Après abattement de trois bovins par hectare de prairie cultivée ou d'un bovin par hectare de prairie naturelle.

<i>par m2 d'installation</i>	<i>Coef de pondération</i>	<i>superficie d'installation en m2 minimum</i>	<i>Correspondance hectare pondéré</i>
Poules pondeuses (2)	0,01	300	2
Poulets de chair (2)	0,006	500	2
Autres volailles (2)	0,01	300	2
Lapins (2)	0,02	150	2

(2) Après abattement de la superficie des installations correspondant à un hectare pondéré.

<i>En ruche</i>	<i>Coef de pondération</i>	<i>Nombre de ruches</i>	<i>Correspondance hectare pondéré</i>
Apiculture (3)	0,05	40	2

(3) Après abattement de vingt ruches correspondant à un hectare pondéré.

